



EPREUVE : Escort Rally Special

VISA ASAF N° : 54

DATE : 11, 12 et 13 septembre 2026

ORGANISATEUR : Hainaut Motor Club

N° D'ENTREPRISE : 820.136.087

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchapelle

REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING GENERAL

13/07/2026		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. Priorité aux 140 premiers pré-inscrits jusqu'au 31 juillet 2026. Puis priorité à tous les pré-inscrits jusqu 'au 15 août 2026. Ensuite, les éventuelles places restantes seront attribuées dans l'ordre des inscriptions sur le site de l'ASAF. Attention : seules les inscriptions complètes seront retenues (formulaire et paiement).
03/09/2026	20h00	Clôture des inscriptions à droits simples
07/09/2026	20h00	Attribution des numéros
	22h00	Affichage de la liste des engagés. Parution sur la page FB du Hainaut Motor Club
11/09/2026	08h00	Ouverture du secrétariat de l'Escort Rally Special Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	08h30	Début des reconnaissances Ouverture des VA. Ordre de passage : libre
	12H00	Début des VT.
	17H00	Fermeture des VA.
	18h00	Fin des VT.
	18h00	Fermeture du secrétariat
	18h30	Fin absolue des reconnaissances.
12/09/2026	08h00	Ouverture du secrétariat.
	08h00	Début des VA.
	08h00	Début des reconnaissances.
	08h00	Début des VT.
	10h00	Ouverture du Parc de départ.
	11h00	Fermeture des VA.
	11h00	Fin des VT.
	11h00	Fin des Reconnaissances.
	12h00	Photo de groupe.
	12h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	12h30	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.
	13h00	Heure de départ de la première voiture pour la boucle 1.
	15h50	Heure de départ de la première voiture pour la boucle 2.
	18h00	Heure d'entrée au parc de la première voiture.
	21h00	Affichage du classement officieux jour 1.
	21h30	Affichage du classement officiel jour 1.
	21h30	Affichage ordre de départ jour 2.
13/09/2026	08h00	Heure de départ de la première voiture pour la boucle 3.
	11h10	Heure de départ de la première voiture pour la boucle 4.
	14h30	Heure de départ de la première voiture pour la boucle 5.
	17h00	Heure d'entrée au parc de la première voiture.
	20h00	Affichage du classement officieux final.
	20h30	Affichage du classement officiel final.
	20h30	Remise des trophées.

Escort Rally Special 2026 Day 1

	Localisation	EC dist.	Liaison dist.	Total secteur	Total dist.	Moyenne	Temps imparti	Première voiture	
CH 0	Parc départ OUT		0	0	0			13.00	Boucle 1
CH 0b	Assistance OUT		1	1	1	6,0 Km/h	0.10	13.10	
CH 1	Champ-Bouval		22,72	22,72	23,72	48,7 Km/h	0.28	13.38	
EC 1	VILLERS	8,02					0.03	13.41	
CH 2	Lautenne		5,54	13,56	37,28	47,9 Km/h	0.17	13.58	
EC 2	SURICE	10,28					0.03	14.01	
CH 2a	Regroup IN		28,66	38,94	76,22	48,7 Km/h	0.48	14.49	
	Regroup						1.01		
CH 2c	Regroup OUT		0	0	76,22			15.50	Boucle 2
CH 2d	Assistance OUT		1	1	77,22	3,0 Km/h	0.20	16.10	
CH 3	Champ-Bouval		22,72	22,72	99,94	48,7 Km/h	0.28	16.38	
EC 3	VILLERS	8,02					0.03	16.41	
CH 4	Lautenne		5,54	13,56	113,5	47,9 Km/h	0.17	16.58	
EC 4	SURICE	10,28					0.03	17.01	
CH 4b	Assistance IN		27,15	37,43	150,93	46,8 Km/h	0.48	17.49	
CH 4b	Regroup IN		1,55	1,55	152,48	31,0 Km/h	0.03	17.52	

Escort Rally Special 2026 Day 2

	Localisation	EC dist.	Liaison dist.	Total secteur	Total dist.	Moyenne	Temps imparti	Voiture 0 0.15	Première voiture	
CH 4C	Regroup OUT		0	0	0			7.45	8.00	Boucle 1
CH 4D	Assistance OUT		1	1	1	4,0 Km/h	0.15	8.00	8.15	
CH 5	Chastrès		13,34	13,34	14,34	47,1 Km/h	0.17	8.17	8.32	
EC 5	THY	15,25					0.03	8.20	8.35	
CH 6	Gilles		11,86	27,11	41,45	49,3 Km/h	0.33	8.53	9.08	
EC 6	VOGENEE	12,81					0.03	8.56	9.11	
CH 7	Longue Haie		9,79	22,6	64,05	48,4 Km/h	0.28	9.24	9.39	
EC 7	NEUVILLE	10,76					0.03	9.27	9.42	Boucle 2
CH 7A	Regroup IN		12,31	23,07	87,12	49,4 Km/h	0.28	9.55	10.10	
	Regroup						1.00			
CH 7B	Regroup OUT		0	0	87,12			10.55	11.10	
CH 7C	Assistance OUT		1	1	88,12	2,4 Km/h	0.25	11.20	11.35	
CH 8	Chastrès		13,34	13,34	101,46	47,1 Km/h	0.17	11.37	11.52	
EC 8	THY	15,25					0.03	11.40	11.55	
CH 9	Gilles		11,86	27,11	128,57	49,3 Km/h	0.33	12.13	12.28	Boucle 3
EC 9	VOGENEE	12,81					0.03	12.16	12.31	
CH 10	Longue Haie		9,79	22,6	151,17	48,4 Km/h	0.28	12.44	12.59	
EC 10	NEUVILLE	10,76					0.03	12.47	13.02	
CH 10A	Regroup IN		12,31	23,07	174,24	49,4 Km/h	0.28	13.15	13.30	
	Regroup						1.00			
CH 10B	Regroup OUT		0	0	174,24			14.15	14.30	
CH 10C	Assistance OUT		1	1	175,24	2,4 Km/h	0.25	14.40	14.55	Boucle 3
CH 11	Chastrès		13,34	13,34	188,58	47,1 Km/h	0.17	14.57	15.12	
EC 11	THY	15,25					0.03	15.00	15.15	
CH 12	Gilles		11,86	27,11	215,69	49,3 Km/h	0.33	15.33	15.48	
EC 12	VOGENEE	12,81					0.03	15.36	15.51	
CH 13	Longue Haie		9,79	22,6	238,29	48,4 Km/h	0.28	16.04	16.19	
EC 13	NEUVILLE	10,76					0.03	16.07	16.22	
CH 13A	Podium final		12,31	23,07	261,36	49,4 Km/h	0.28	16.35	16.50	

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL **Hainaut Motor Club** organise, les 11, 12 et 13 septembre 2026, l'Escort Rally Special, sixième édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement. Cette épreuve est uniquement réservée aux Ford Escort.

Comité organisateur

- Directeur de course
 - Directeur de course adjoint principal
 - Directeur de la sécurité
 - Directeur de la sécurité adjoint principal
 - Directeur de la sécurité adjoint
 - Secrétaire du meeting
- Steve Jauquet Lic ASAF n° 301
Didier Vanesse Lic ASAF n° 356
Laurent Deleersnijder Lic ASAF n° 360
Henri Petit Lic ASAF n° 90059
Geoffrey Bourgeois Lic ASAF n° 90048
Myriam Drèze Lic ASAF n° 90313

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**

Président
Membres

André Kröner Lic ASAF n° 147
Laurent Walbrechq Lic ASAF n° 22
Pierre Vanderlin Lic ASA n° 113

- **Collège des Commissaires Techniques**

Président
Membres

Gilbert Georges Lic ASAF n° 973
Deneufbourg Pascal Lic ASAF n° 235
Deneufbourg Patrick Lic ASAF n° 226
Catoul Marie-Luce Lic ASAF n° 964
Libois Alvin Lic ASAF n° 90291
Roser Angélique Lic ASAF n° 90047
Eddy Limbourg Lic ASAF n° 311

Stagiaire technique

Secrétaire

- **Inspecteur "Sécurité"**

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- *Relation concurrents
- Responsable parc fermé
- Responsable EC1
- Chef de sécurité EC1
- Responsable EC2
- Chef de sécurité EC2
- Responsable EC3
- Chef de sécurité EC3
- Responsable EC4
- Chef de sécurité EC4
- Responsable EC5
- Chef de sécurité EC5

Jean-Claude Toubau Lic ASAF n° 335
Dehu Stéphanie Lic ASAF n° 361
Modave louis LIC ASAF n°653
Modave Christophe LIC CAS n°20053
Deleersnijder J.-P. LIC VAS 1083
De Keyser Ludo LIC VAS 1504
Demarche Christophe LIC ASAF n°998
Frederic Gobeau LIC CAS n° 22206
Lechien Jonathan LIC ASAF n°532
Kals Geoffrey LIC CAS n°27259
Dacquin Sandrine LIC Off 466
Dewaele Eddy LIC ASAF n°21557

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : ART Nombre : 6

Identité et attributions des juges de faits :

Loquet Stéphane ; Laurent Deleersnijder ; Geoffrey Bourgeois;

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	Rallye type B	RPR 26
Championnat FWB	NON	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	NON	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	NON	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	NON	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

Cette épreuve est strictement réservée aux Ford Escort MK1 et MK2 en catégorie Ph Classic, PH S/R ou Histo-Démo telles que définies dans le R.P.R.

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	NON	26.11.1 à 26.11.4	/	/
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5	127	NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	13	OUI
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9	/	/

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à **140**.

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : www.asaf.be

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Art. 4. Description du parcours

4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	2
Nombre de boucles	5
Nombre d'épreuves de classement par boucle	2 le samedi et 3 le dimanche

Étape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1	8,020 km	En ligne	100%	
EC 2	10,280 km	En ligne	100%	

Étape 2

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 3	15,250 km	show	100%	
EC 4	12,810	show	100%	
EC 5	10,760	En ligne	100%	

Total : 413,84 Km, dont 153,06 Km d'ES, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

La Division **Histo-Démo** prendra le départ après les Divisions **PH**.

4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétée sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF**, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/**Étrangère**), en cours de validité (c.-à-d. année **2026**).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Les formalités, relatives **au Test Day** devront parvenir à l'organisateur de la même manière.

Le montant des frais d'engagement cumulés devra **OBLIGATOIREMENT** parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N°: BE76 0689 3316 6295 Intitulé : Hainaut Motor Club

Communication obligatoire : Noms pilote/copilote

5.2 Montants des engagements :

Divisions	Droit J-9
D PH'S (Classic/SR)	600€
Division Histo-Démo	500€

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **50 %** (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	Vendredi 11 septembre et samedi 12 septembre 2026
LOCALISATION	Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchapelle
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	Vendredi 11/09 de 8h30 à 17h00 et Samedi 12/09 de 8h00 à 11h00
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.A. / V.T., Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchapelle

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Rappel : Les VT sommaires auxquelles seront soumis les véhicules participant **au Test Day ne dispenseront pas les participants de se présenter aux VT préliminaires générales.**

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions :**

LOCALISATION	Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchapelle
DATE	Vendredi 11/09/ 2026
HEURES	12h00 – 18h00

Vérifications techniques complémentaires

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchappelle
DATE	Samedi 12 septembre 2026
HEURES	08h00 – 11h00

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

Les éventuelles VT finales :

LOCALISATION	Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchappelle
--------------	--

Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :

LOCALISATION	Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchappelle
--------------	--

Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

DATE	Vendredi 11 et samedi 12 septembre 2026
HEURES	Vendredi 11 (08h30 – 18h30) et samedi 12 septembre (08h00 – 11h00)

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

FREQUENCE	A chaque boucle
EMPLACEMENT	11/09 : Station de Daussois, rue de Beaumont à 5630 Cerfontaine. 12/09 : Total Energie, rue des Barrages 88 à 5650 Walcourt.

C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)

LOCALISATION	Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchappelle
--------------	--

Art. 9. Parcs fermés

9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchappelle
--------------	--

9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchappelle
--------------	--

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

IV. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Route de la Platte Taille 99, 6440 Froidchapelle
---------------------------------	--

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Prix du spectacle
 - Premier équipage féminin
 - Première dame au classement général PH S/R
 - 3 premiers de la division PH S/R
 - 3 Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
 - Première dame au classement général PH Classic
 - 3 premiers de la Division PH Classic
 - 3 premier concurrents Pinto PH Classic
 - 3 Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17 et 18)

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 11/09/2026 à 20 heures :
 - Christophe Jacob info.escort.rally.special@gmail.com 0475/668470
 - Laurent Deleersnijder laurentdeleesnijder@gmail.com 0497/678876
- A partir du 11/09/2026 à 8 heures :
 - Loquet Stéphane 0498/762978

Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

Affichage et publications "matériels" : Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchapelle
Affichage et publications "virtuels" : Sportify : Escort26

Art. 13. Divers

- A) Roadbook d'assistance : Assistance fixe Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchapelle
- B) Programmes : Assistance fixe Route de la Plate Taille 99, 6440 Froidchapelle, combien ?
- C) Restauration : Crocodile Rouge
- D) Hôtels : sur demande à christophe@c-jacob.com

Art. 15. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : JUSSIAN Prénom : MARVIN, pour la CSAP Hainaut Lic. N° 231, en date du 06/07/2026

Nom : LEMINCE Prénom : PASCAL, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 868, en date du 09/07/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : LIMBOURG Prénom : EDDY, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 311, en date du 10/06/2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.

Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.